

SORTIES ET SEJOURS SCOLAIRES ORGANISES DANS LE CADRE DES REGLES SANITAIRES

FAQ ministériel du 01 septembre 2021

Informations aux parents concernant les règles en vigueur pour les établissements scolaires depuis le 01 septembre :

- Les sorties et séjours avec nuitées sont autorisées dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité.
- Pour les élèves de plus de 12 ans, le passe sanitaire sera requis à compter du 30 septembre 2021 dans tous les lieux recevant du public précisés dans la liste éditée par le gouvernement en juillet et août 2021 (où le passe sanitaire est-il obligatoire.gouv.fr).
- Le passe sanitaire est requis pour tout déplacement longue distance avec des services de transport public (aérien, train...).
- Concernant les séjours organisés par les établissements scolaires*, deux cas de figure sont possibles :
 - Soit le lycée parvient à réserver un lieu ou un créneau horaire dédié au seul groupe scolaire du lycée, alors le passe sanitaire ne sera pas exigé
 - Soit l'activité prévue implique un brassage avec d'autres usagers, alors le passe sanitaire sera exigé*

***La majeure partie des sorties et séjours** prévus cette année **entreront dans ce cas de figure**. En effet, il est particulièrement difficile de réserver des lieux uniquement pour un groupe de lycéen, en exigeant une fermeture totale aux autres publics.

- Un personnel agréé (habilitation spécifique) pour vérifier les passes sanitaires est nommé dans le lycée.

Les enseignants organisateurs informeront les élèves très rapidement des dates et nature des sorties et /ou séjours. Pour tous les séjours où le passe sanitaire sera requis, les élèves qui seraient dans l'incapacité de le présenter, resteront au lycée.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre collaboration.
La direction.

Rappel : Campagne de vaccination organisée au lycée

- Mardi 14 septembre au centre de vaccination de Melle.
- ♦ La journée du 12 octobre est arrêtée pour les élèves dont une 2^{ème} dose sera nécessaire pour valider un schéma vaccinal complet.

Inscription auprès du secrétariat : ce.0790019s@ac-poitiers.fr